|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| ASA 13/8412/2024 – Bangladesh - 09 août 2024 | | |
| FURTHER INFORMATION | URGENT ACTION | FI UA 071/24-1 |
| Des milliers de manifestant·e·s soumis à des arrestations arbitraires | | |
| BANGLADESH | | |

Rony Sheikh fait partie des plus de 10'000 personnes (étudiant·e·s, membres de l’opposition et passant·e·s) qui ont été arrêtés depuis juillet 2024, dans le contexte de la répression intense menée par le gouvernement contre les manifestant·e·s. Ses proches affirment que ni eux ni leurs avocats n’ont pu s’entretenir avec Rony, et ils craignent qu’il ne soit soumis à la torture et à d’autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants en détention. La réaction brutale du gouvernement a fait plus de 400 morts, dont des journalistes et des passant·e·s. Les autorités bangladaises doivent immédiatement mettre fin aux arrestations de masse, libérer tous les manifestant·e·s détenus uniquement pour avoir exercé leurs droits fondamentaux, et garantir le droit à un procès équitable pour toutes les personnes privées de liberté.

Depuis le 1er juillet 2024, le Bangladesh est le théâtre de manifestations de grande ampleur, après le rétablissement d’un quota controversé de 30% d’emplois de la fonction publique réservés aux descendant·e·s d’anciens combattants de la guerre d’indépendance. De nombreuses personnes, en particulier des étudiant·e·s, considèrent que ce quota, précédemment aboli en 2018 en raison de manifestations similaires, favorise de manière disproportionnée les sympathisant·e·s du parti au pouvoir. Les manifestations, largement pacifiques au départ, sont devenues violentes après que des manifestant·e·s ont été attaqués, semble-t-il par des membres de la Ligue Chhatra du Bangladesh, affiliée au parti au pouvoir, le 15 juillet à l’université de Dacca et dans d’autres institutions. Des tiges de fer, des bâtons, des briques et des armes à feu ont été utilisés dans le cadre de ces attaques, qui ont fait de nombreux blessés et exacerbé les tensions dans tout le pays. Les autorités ont depuis lors arrêté des milliers de mani-festant·e·s.

Le 5 août, l’ancienne Première ministre Sheikh Hasina a démissionné et fui le pays après 15 ans au pouvoir. Au cours du week-end précédent, plusieurs étudiant·e·s avaient été libérés sous caution, et depuis le départ de Sheikh Hasina, d’autres l’ont également été. Un grand nombre de ces jeunes gens se trouvent cependant toujours en prison.

Rony Sheikh, 18 ans, passait son certificat d’études secondaires supérieures lorsqu’il a été arrêté le 22 juillet. Selon des membres de sa famille, les autorités se sont rendues à la résidence où il louait une chambre, ont fouillé son téléphone portable et l’ont arrêté car il avait des vidéos des manifestations sur cet appareil. Il n’a pas encore pu contacter son avocat ni sa famille.

La situation s’est encore détériorée le 19 juillet, jour où la répression a été la plus meurtrière; 75 décès ont été signalés en une journée. Le gouvernement a riposté en déployant des forces militaires et paramilitaires telles que le Bataillon d’action rapide et les gardes-frontières du Bangladesh, et en imposant un couvre-feu assorti de l’ordre de «tirer à vue», ainsi qu’une coupure d’Internet à l’échelle nationale. Amnesty International a confirmé plusieurs cas de recours illégal à la force, notamment l’homicide d’Abu Sayed, un étudiant de 25 ans qui a été abattu par des policiers à une distance de 15 mètres alors qu’il ne représentait aucune menace. La police métropolitaine de Dacca a encore aggravé la situation en interdisant les rassemblements et processions dans la capitale, ce qui a donné lieu à des tactiques plus agressives de la part des forces de sécurité, notamment l’utilisation illégale de gaz lacrymogène, de balles en caoutchouc, de grenades assourdissantes et de fusils d’assaut.

Au 31 juillet 2024, plus de 200 personnes avaient été tuées (145 selon les statistiques du gouvernement), des milliers blessées et plus de 10'000 arrêtées. La plupart d’entre elles sont inculpées dans le cadre de rapports d’incident collectifs. Selon les médias, ces arrestations de masse ont été effectuées par diverses forces de sécurité qui ont coupé la connexion Internet dans les quartiers dans lesquels elles ont fait des descentes et ont arrêté des étudiants à leur domicile. Trois étudiants qui étaient soignés à l’hôpital ont dû quitter les lieux sous la contrainte et été placés en détention. Le ministre de la Justice a toutefois déclaré que ces étudiants avaient été incarcérés pour leur propre sécurité.

Le droit international indique clairement comment les autorités chargées de l’application des lois sont tenues de réagir lorsque certains manifestant·e·s deviennent violents. Selon l’Observation générale n 37 du Comité des droits de l’homme des Nations unies sur le droit de réunion pacifique, les participant·e·s à un rassemblement ne peuvent être tenus responsables d’actes de violence isolés commis par seulement certaines personnes. Par ailleurs, même lorsqu’une personne a un comportement violent (ce qui la place hors du champ de protection du droit à la liberté de réunion pacifique), ses autres droits doivent continuer à être protégés. Il est primordial que le recours illégal à la violence par les forces de sécurité fasse l’objet d’enquêtes et que les responsables soient amenés à répondre de leurs actes.

Cette crise met en évidence un modèle répressif plus large au Bangladesh, où des lois comme la Loi de 2018 sur la sécurité numérique et la Loi de 2023 sur la cybersécurité, qui lui a fait suite, sont utilisées dans le but d’étouffer l’opposition et la liberté d’expression. L’intervention de la communauté internationale est cruciale pour faire pression sur le gouvernement bangladais afin qu’il respecte ses obligations en matière de droits humains et rétablisse la confiance du public dans l’état de droit.

PASSEZ À L’ACTION

* Envoyez un appel courtois en utilisant vos propres mots ou en vous inspirant du **modèle de lettre** à la **page 2**.
* Merci d'agir dans les plus brefs délais, avant le **30 novembre** 2024.
* Langue(s) préférée(s): **anglais, bengali**. Vous pouvez également écrire dans votre propre langue.
* **INFO ENVOIS PAR POSTE**: L’envoi de lettres est possible dans presque tous les pays. Veuillez vous renseigner auprès de la Poste si des lettres sont actuellement envoyées   
  au pays de destination. Faute de quoi, envoyez-la par e-mail, fax ou les médias sociaux (si disponibles) et/ou via l'ambassade avec la demande de transmission. Merci beaucoup !

|  |  |
| --- | --- |
| APPELS Au Procureur général | COPIES À |
| Md Asaduzzaman Attorney General of Bangladesh Office of the Attorney General Bangladesh Supreme Court area Shahabagh, Dhaka-1000 Bangladesh  Fax: 0088-02-9561568 E-mail: [attorneygeneraloffice.bd@gmail.com](mailto:attorneygeneraloffice.bd@gmail.com) | Ambassade de la République populaire du Bangladesh Rue de Lausanne 65 1202 Genève  Fax: 022 738 46 16 E-mail: [permanentmission.geneva@mofa.gov.bd](mailto:permanentmission.geneva@mofa.gov.bd) |
| ⭢ Guide **réseaux sociaux** et **cibles supplémentaires** voir sur : [amnesty.ch](https://www.amnesty.ch) 🔍**UA 071/24** | |

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Md Asaduzzaman  
Attorney General of Bangladesh  
Office of the Attorney General  
Bangladesh Supreme Court area  
Shahabagh  
Dhaka-1000  
Bangladesh

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Monsieur le procureur,

**Je vous écris pour vous faire part de ma profonde inquiétude face à la récente vague de répression contre les manifestant·e·s au Bangladesh. Outre les plus de 400 manifestant·e·s tués et les milliers de blessés, plus de 10'000 autres personnes auraient été arrêtées ou maintenues en détention de manière arbitraire ces dernières semaines**. La première revendication exprimée lors de ces manifestations portait sur un recrutement équitable au sein de la fonction publique, par le biais de la suppression du quota de 30% alloué aux descendant·e·s d’anciens combattants.

Parmi les personnes appréhendées figure **Rony Sheikh**, 18 ans, arrêté le 22 juillet alors qu’il préparait ses examens. Rony Sheikh n’a pas reçu la visite de membres de sa famille, ni de son avocat depuis son arrestation. Le couvre-feu assorti de l’ordre de «tirer à vue» instauré a empêché sa famille de tenter de se présenter à la police afin de vérifier s’il était possible de lui rendre visite. Rony Sheikh a été cité dans une plainte collective et a été inculpé de réunion illégale, d’agression avec intention de tuer et de coups et blessures. Selon sa famille, les avocats éprouvent des difficultés à rendre visite à Rony Sheikh. Si certains des manifestant·e·s qui ont été arrêtés ont été libérés depuis lors, la plupart d’entre eux sont maintenus en détention.

Le droit à la liberté de réunion pacifique est un droit humain, et ces arrestations de masse et détentions arbitraires de manifestant·e·s constituent une violation alarmante de ce droit. J’exhorte donc les autorités bangladaises à:

* **Libérer immédiatement Rony Sheikh et tous les autres manifestant·e·s illégalement détenus uniquement pour avoir exercé leurs droits fondamentaux.**
* **Veiller à ce que tous les manifestant·e·s arrêtés pour une infraction reconnaissable bénéficient d’un procès équitable dans les meilleurs délais.**
* **Permettre immédiatement que les familles et avocats de personnes arrêtées puissent leur rendre visite, et veiller à ce que le sort de chaque personne en détention soit communiqué d’urgence à ses proches.**
* **Mettre fin à la torture en détention et aux autres formes de mauvais traitements.**
* **Mener sans délai une enquête approfondie, efficace, indépendante et impartiale sur les décès et les blessures survenus pendant la répression. Les personnes reconnues responsables de l’usage illégal de la force doivent être amenées à rendre des comptes**

Veuillez agréer, Monsieur le procureur, l’expression de ma haute considération.

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

**Copie**

Ambassade de la République populaire du Bangladesh, Rue de Lausanne 65, 1202 Genève

Fax: 022 738 46 16, E-mail: permanentmision.geneva@mofa.gov.bd